



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le six mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne Madame représentée par M. IPPOLITO Philippe

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 2 mars 2020

Nb de membres : 12

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 9

Contre :

Abstention : 1

Délibération n° 2020_02D : Approbation du compte administratif 2019 de la caisse des écoles et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la caisse des écoles qui se traduit comme suit :

C d Ecoles	Invest.	Fonctionnement	Résultats
Dépenses		0,00	
Recettes		0,00	
Report des ex antérieur		-3 565,48	
Résultats de clôture		-3 565,48	-3 565,48
Report fonctionnement			-3 565,48

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait ressortir :

- Un déficit d'exploitation de 3 565.48 €,

Il propose donc de laisser au fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » 3 565.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle

APPROUVE le compte administratif 2019 de la caisse des écoles

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 09/03/20
Et publication ou notification du 09/03/20



Le Maire

Roger MARIA